Cinquante-Deuxième Année. — N° 63. **LE NUMÉRO : CINQ CENTIMES.** Mercredi 15 Mars 1893

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 18 fr.
Six mois 9
Trois mois 4 50

Poste

Un an . . . . . 20 fr.
Six mois 10
Trois mois 5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3e page.

SAUMUR, 14 MARS

CONTRASTE CARACTÉRISTIQUE

Le régime actuel a fait de l'irréligion officielle une institution. Le Chef de l'Etat la porte et la colporte avec une aussi automatique correction que son frac noir et que les responsabilités gouvernementales du Panamisme.

Dieu semble se trouver réduit à l'état de *ci-devant* dans la nation même dont les plus glorieuses traditions représentent à son maximum l'action providentielle.

Aux Etats-Unis, dans ce pays où le soleil de la liberté de conscience est pourvu d'un incomparable éclat, les pouvoirs publics manifestent dans toutes les cérémonies officielles le sentiment le plus net des croyances de la très grande majorité de la population.

M. Cleveland vient de l'affirmer tout spécialement dans le discours prononcé le jour de son installation.

Au début de ce discours il a dit :

« Je promets aujourd'hui devant Dieu et ceux qui sont ici témoins, de me consacrer, avec un dévouement absolu et sans réserve, aux intérêts et au bien-être de ceux qui m'ont honoré. »

Le nouveau Président en terminant ajoutait :

« Par-dessus tout, je sais qu'il y a un Être suprême, qui régit les affaires des hommes et dont la grâce et la bonté n'ont jamais été refusées au peuple américain : et je sais qu'il ne se détournera point de nous maintenant, si nous cherchons humblement et respectueusement son aide toute-puissante. »

Le première déclaration avait un caractère personnel. La seconde une portée nationale.

L'une et l'autre montrent que les maîtres de notre pays, en biffant Dieu de la langue officielle, sont à la fois en contradiction absolue avec les sentiments de la France et en rupture de ban avec le monde civilisé. H. V.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 mars

Le président lit les demandes d'interpellation.

M. Ribot dit que M. Bourgeois dépose devant la Cour d'assises et qu'il serait bon d'attendre son retour. (Rumeurs.)

M. Desprez dit qu'il n'a pas besoin de la présence de M. Bourgeois.

Cris : A demain !

M. Cavaignac appuie la proposition du gouvernement de suspendre la séance jusqu'à 4 heures.

La suspension est adoptée.

—

La droite se réunit en assemblée plénière et prépare un ordre du jour de flétrissure.

—

Vers 3 heures, M. Ribot, président du conseil, est pris d'une légère indisposition.

—

Reprise de la séance.

M. Ribot est présent. Il n'a eu qu'une indigestion.

M. Desprez développe son interpellation.

M. Déroulède dit qu'il n'y a pas seulement l'affaire Cottu ; il y a les dépêches qu'on ne retrouve pas au télégraphe et qu'on trouverait rue Clément-Marot.

M. Bourgeois monte à la tribune. Il déclare n'avoir pas donné d'ordres à Soinoury. Il ajoute qu'il a donné sa démission pour pouvoir comparaître à la Cour d'assises devant laquelle il vient de déposer. La Chambre, très houleuse, n'écoute guère les explications de M. Bourgeois qui parle au milieu du bruit.

M. Ribot demande la parole et dit que M. Loubet lui a déclaré que c'est Mme Cottu qui a demandé l'entrevue à Soinoury.

M. Déroulède s'écrie que, du côté des panamistes, ministres compris, il n'y a que des menteurs.

Cris à gauche : A l'ordre ! La censure !

M. Cavaignac n'estime pas qu'il suffise, pour déjouer les manœuvres de parti qui se dissimulent derrière les scandales de Panama, de faire la lumière. Il faut savoir prendre une décision nette.

Tandis que M. Cavaignac parle, M. Chautemps se dresse en fureur pour lancer une interruption. Aussitôt des clameurs s'élèvent.

Pendant plus de dix minutes, M. Casimir-Perier veut ramener l'ordre mais en vain.

Des hurlements s'élèvent.

M. Casimir-Perier agite son chapeau ; il va se couvrir. M. Chautemps s'asseoit enfin.

M. Casimir-Perier rappelle à l'ordre M. Chautemps.

M. Cavaignac reprend son discours. Il recherche le côté politique des deux faits qu'il a indiqués.

Il en revient à certains procédés de gouvernement que le pays ne comprendra jamais.

Le gouvernement n'a pas su faire la répression qui était nécessaire.

Il s'est laissé aller au gré des événements.

Mais, à la suite des événements de ces derniers jours, le pays qui a mis sa confiance dans la République peut avoir peur.

Hier, c'était les paroles du gouvernement qu'on ne comprenait pas, aujourd'hui ce sont ses actes. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. de Mun reconnaît que la France veut la tranquillité, mais sur elle il pèse un poids qui l'oppresse.

Il faut des réformes sociales. Assez de mots, des actes. Le pays est livré à des financiers cosmopolites et vous ne faites rien. Les mœurs sont perverties et on ne cherche pas à les réformer.

Il reproche à M. Ribot de faire toujours œuvre de parti et jamais œuvre d'homme politique.

Voix. — Vous voulez le rétablissement de la Monarchie.

M. de Mun. — Non ! Je ne veux pas la chute de la République.

Je veux des réformes. Je veux un gouvernement. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

M. Ribot accepte l'ordre du jour présenté par M. Rivet et qui est ainsi conçu :

« La Chambre résolue à laisser la justice » suivre son cours et confiante dans les dé- » clarations du gouvernement, passe à l'ordre » du jour. »

La première partie de l'ordre du jour de M. Rivet ainsi conçue :

« La Chambre résolue à laisser la justice suivre son cours... »

est adoptée à l'unanimité.

La deuxième partie ainsi conçue :

« et confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour, »

est adoptée par 297 voix contre 228.

AU SÉNAT

Le président a fait connaître que M. Ribot demandait la remise de l'interpellation de M. Monis sur les incidents de l'audience de samedi à la Cour d'assises. Adopté.

Le procès de corruption

Audience du 13 mars

M. Mège, député, déclare avoir entendu M. Yves Guyot s'exprimer ainsi :

« Dans le Conseil, M. Constans nous a dit : J'ai lu la liste des cent quatre gens qui ont tripoté dans le Panama. »

M. Cafarelli, député lui aussi, affirme très nettement que M. Yves Guyot lui a dit :

« J'ai vu Constans remettre au Président de la République les noms de cent quatre gens ayant touché au Panama. »

Incident Yves Guyot

A l'appel de son nom, l'ancien ministre ne répond pas, et le président communique une lettre où se trouve cette phrase :

« Je ne puis livrer au public le résultat de délibérations secrètes par essence. »

Me Boullay requiert une nouvelle citation de M. Yves Guyot que le président ordonne pour demain.

M. Saint-Martin et M. Horteur, députés, reconnaissent que Sans-Leroy n'est pas sorti, le jour du vote, de la salle de la Commission.

M. Henry Maret connaissait Arton depuis cinq ou six ans.

Me Boullay. — Arton n'était-il pas aussi connu à la Chambre que dans les boudoirs ?

Le président. — Je ne puis vraiment laisser poser cette question, sans lien avec le débat.

Me Lagasse. — Mais elle en a un considérable, au contraire, car si j'établis que M. Arton recevait beaucoup de députés et de parlementaires, dans la promiscuité que j'indique, j'aurai probablement trouvé le véritable lien entre les corrompus et les corrupteurs.

Le président. — Je ne le saisis pas.

Me Lagasse. — Elle en a d'autant plus que, jusqu'ici, on a *oublié d'arrêter Arton.* (Vif mouvement dans la salle.)

L'avocat général. — Je ne puis que protester énergiquement contre ce dire.

Me Lagasse, avec une très grande vigueur, dont l'effet est immense :

« Vous seriez seul à le penser, si vous le pensez vous-même. »

Me du Buit pose ces diverses questions au témoin Goliard :

— Mme Cottu a-t-elle demandé à M. Goliard de voir le ministre de la justice ?

Goliard, balbutiant : Oui, je ne sais pas bien. (Murmures.)

Me du Buit. — Mme Cottu vous a-t-elle dit qu'elle voulait s'entretenir avec quelqu'un qui pût lui répondre d'une bouche autorisée et ne l'avez-vous pas dit à M. Nicole ?

Goliard. — Oui, je pense.

Me du Buit. — Le témoin a dit qu'il avait été voir M. Nicole parce qu'il avait pris l'initiative d'une entente entre les administrateurs du Panama et le gouvernement.

Goliard. — Je n'ai, je crois, pas dit que c'était une entente entre le Panama et le gouvernement.

Le président. — Il faut dire oui ou non.

Goliard. — Ce n'a pas été ma pensée. (De nombreux murmures éclatent.)

Me Barboux. — C'est vous qui avez eu l'idée d'aller chercher Mme Cottu chez une tierce personne.

R. — Oui.

Me du Buit. — Vous avez dit qu'il y avait eu conférence pour la visite au ministère de l'intérieur. Pourquoi, alors, a-t-on convenu d'aller chercher Mme Cottu dans une maison tierce ?

Nous comprenons bien une maison tierce quand deux personnes ne veulent pas se déplacer, mais ici il s'agit seulement de maison tierce de façon à ce qu'on vienne prendre une personne pour la conduire au ministère.

Goliard. — M. Soinoury avait donné carte blanche à M. Nicole pour aller chercher Mme Cottu.

Alors, par diverses interrogations et réponses, on précise absolument que Mme Cottu comptait voir M. Bourgeois ministre de la justice et qu'avant tout le sieur Goliard le lui avait promis.

Déposition de M. Bourgeois

M. Bourgeois déclare n'avoir jamais entendu parler de l'entrevue de Mme Cottu avec le directeur de la sûreté générale. Il proteste avec indignation contre un système qui a eu pour but de présenter sous un jour tout à fait faux le garde des sceaux.

Le président : « Si vous aviez assisté à l'audience, vous auriez jugé que votre démission était inutile : J'ajoute que le ministère public... »

L'avocat général interrompant :

« Permettez, monsieur le président. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que jamais je n'aurais permis que le garde des sceaux fût mis en question.

» Je ne serais pas resté sur ce siège, car je n'ai pas oublié que je dois à M. Bourgeois d'occuper ce siège. (Protestations et cris.)

» J'ajoute que mes relations personnelles avec M. Bourgeois sont vieilles de vingt ans et que, si sa personne avait été mise en cause, je n'aurais pas attendu qu'il vînt pour le protéger. »

A ces mots, les murmures et les protestations acquièrent une violence indicible. Le président menace de faire évacuer.

M. Ch. de Lesseps, sous l'empire d'une émotion qui impressionne vivement, prend alors à partie M. Bourgeois et lui crie :

« Je suis en face de vous ! Parlez-moi. »

M. Bourgeois. — Je n'ai pas discuté le moins du monde la véracité des paroles de Mme Cottu. Des gens inconnus se sont servis de mon nom, ont fait en mon nom des promesses. Il y a une manœuvre contre laquelle je proteste sans la faire retomber sur les accusés.

Le commissaire de police Nicole, Goliard, M. Soinoury. Mme Cottu, MM. Berton et Billet sont placés les uns en face des autres.

M. Nicole avoue qu'il s'est entremis, que Goliard lui a été présenté par son employé, l'agent de la sûreté Parant, que M. Soinoury lui a bien dit qu'il s'entretiendrait de l'affaire Cottu avec le ministre, mais le ministre veut dire celui de l'intérieur et non de la justice.

C'est encore par ordre de M. Soinoury que M. Nicolle est allé chercher Mme Cottu dans la tierce maison.

Me *Danet*, reprenant le mot de traquenard lancé par M. Soinoury, lui demande s'il a demandé, oui ou non, à Mme Cottu le nom d'un membre de la Droite et l'amène à se compromettre définitivement par cette déclaration :

« Je l'ai demandé parce que je l'ai jugé nécessaire, que c'était mon droit et partant mon devoir absolu.

» Ayant devant moi une personne en mesure de me renseigner, je devais obtenir d'elle ce que je pouvais. C'était mon devoir de chef de service.

» Pour cela je revendique la responsabilité la plus complète. Je nie les menaces et les promesses, mais cela je l'ai fait et j'ai bien fait. »

Nous ne saurions dire le sentiment de stupeur qui s'est imposé à tous. Le public ayant été chassé, les manifestations tumultueuses n'ont pu se reproduire.

L'audience est véritablement terminée par cette inconcevable déclaration, et c'est d'une oreille distraite qu'on entend les quelques témoins à décharge cités par M. Antonin Proust.

Ils s'appellent MM. May, Mercier, Jean Béraud, Falguière et Spuller ; mais leurs dires, qui portent uniquement sur la moralité de l'accusé, sont sans importance dans le débat.

A 6 heures et demie, l'audience est levée.

INFORMATIONS

La démission de M. Bourgeois

Les ministres se sont réunis de nouveau avant-hier soir, au ministère de l'intérieur, en conseil de cabinet.

Le président du conseil leur a fait connaître qu'il avait eu une entrevue avec M. Bourgeois, et que celui-ci, malgré les instances dont il avait été l'objet, maintenait sa démission.

A l'issue du Conseil, M. Ribot est allé à l'Elysée soumettre au Président de la République un décret qui confie à M. Develle l'intérim du ministère de la justice.

M. Tirard

L'interpellation sur l'attitude du gouvernement au Sénat à propos de la disjonction de la réforme des boissons du budget de 1893, a vivement ému M. Tirard.

Le ministre des finances, qui est très monté contre les députés, a manifesté à plusieurs de ses amis du Sénat son intention bien arrêtée de démissionner mardi après l'interpellation : « J'en ai assez », a-t-il dit.

M. Tirard ne savait pas, à ce moment, qu'il serait peut-être obligé de se retirer encore plus tôt.

M. Loubet

M. Ferroul, le député socialiste, affirme que M. Loubet, étant ministre, a eu la liste des 104 en communication.

M. Lozé

A la suite d'une discussion très vive entre M. Ribot et le préfet de police, M. Lozé aurait donné sa démission.

Les instruments

M. Soinoury a adressé au président du conseil, ministre de l'intérieur, sa démission de directeur des services pénitentiaires.

M. Nicolle, commissaire spécial au ministère de l'intérieur, qui a joué le rôle que l'on sait dans l'affaire de Mme Cottu, est purement et simplement révoqué.

Au Vatican

Le Pape a contremandé les pèlerinages dont la venue à Rome coïncidait avec le séjour de l'empereur d'Allemagne.

Ce dernier a envoyé un message à Sa Sainteté, l'assurant que son voyage ne pouvait causer aucun préjudice aux intérêts du Vatican.

Le chancelier de Caprivi accompagnerait l'empereur à Rome.

A la cour de Berlin

On dit que M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, en rentrant dans son pays, y fera un court séjour. Il descendra à l'ambassade de Russie.

Une anecdote sur M. Baïhaut, dont le *Figaro* garantit absolument l'authenthicité et à laquelle on ne peut refuser cette épithète de suggestive dont on fait si grand usage actuellement.

Quelques jours après sa retraite, l'ex-ministre dînait dans une famille amie en compagnie de M. l'abbé A..., vicaire d'une paroisse de Paris. La conversation tomba sur la politique et M. Baïhaut demanda à l'abbé son avis sur le gouvernement républicain. Après la réponse du prêtre :

— Ah ! fit-il, vous le trouvez sectaire. Sectaire, mais ce serait très beau s'il n'était que cela. Mais ce sont des voleurs qui nous gouvernent, des voleurs, vous entendez, monsieur l'abbé ; j'ai fait partie de leur gouvernement, je les ai vus à l'œuvre et j'ai pu les juger. Aussi, me suis-je retiré écœuré, dégoûté.

Et, comme on se récriait :

— Vous verrez, disait-il, il viendra un temps où vous serez de mon avis.

Le temps, ce nous semble, est bien venu.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 13 mars 1893.

La Bourse est visiblement mal impressionnée. On parle d'une crise monétaire aux Etats-Unis, de la cherté de l'argent à Vienne, d'un conflit entre la Chambre et le Sénat et des moins-values des impôts indirects en février.

Le 3 0/0 recule à 97.80. Le 4 1/2 est à 106.

La Banque de France remonte à 3,925. Le Crédit Foncier s'inscrit, malgré les mauvaises dispositions du marché, à 985. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 1er avril. On sait par le bilan de fin d'année que les résultats obtenus sont très satisfaisants, étant données les difficultés passagères qu'il a fallu surmonter pour parer aux inconvénients d'un abaissement graduel du taux de l'argent.

La Banque de Paris varie de 645 à 650 fr.

La Société Générale conserve le cours de 475. Il sera proposé à l'assemblée des actionnaires du 25 mars de voter le dividende de 12.50, soit 12 fr. nets l'impôt de 4 0/0 déduit. Ce revenu représente au cours actuel une capitalisation de 5 1/2 0/0 environ.

Le Crédit Lyonnais se maintient aux environs de 775. A ce cours, le prix du titre ressort à 525, déduction faite des 250 fr. non appelés, ce qui fait ressortir en calculant sur un revenu de 30 fr. le taux de capitalisation à plus de 5 0/0.

Le Comptoir National d'Escompte reste à 497. Le bilan de 1892 arrêté fin décembre, comparé à celui de décembre 1891, accuse de notables augmentations aux chapitres divers des comptes courants créditeurs.

Les obligations des Immeubles de France ont un marché très actif, les 3 0/0 à 388.75 et les 4 0/0 à 467.50. Elles sont toutes deux remboursables à 1,000 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran qui rapporte 15 fr. est remboursable à 500 et ne coûte que 307 à 308 fr. A ce prix elle est plus avantageuse que les obligations des Compagnies de chemins de fer français.

L'obligation 3 0/0 2e série des Chemins Andalous est demandée à 308 fr. On sait que ce titre remboursable à 500 fr. rapporte 15 fr. et que les recettes de la Compagnie sont en augmentation pendant la dernière semaine de février.

L'obligation des Ateliers et Chantiers de la Loire, dont le revenu est de 20 fr. par an, s'échange au cours de 463 fr.

Les Chemins Economiques valent 425 fr.

Ch. Heyman et Cie,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 14 MARS

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 15°
Ce matin, à 8 h.		+ 11°
Midi,	755 m/m	+
Hausse	2 m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 9°

Après plusieurs journées de chaleurs estivales, l'atmosphère remplie d'électricité a amené un orage. Hier soir, depuis la tombée de la nuit, des éclairs sillonnaient le ciel, au snd-est. Le baromètre a baissé sensiblement, et le temps se met à la pluie.

Le bal de samedi

L'abondance des matières nous a obligé de ne parler qu'aujourd'hui du bal de bienfaisance donné samedi soir au théâtre. Disons de suite que cette soirée a été très gaie. Les danses, qu'on devait cesser à 5 heures, se sont continuées une heure de plus. On a admiré de charmantes toilettes, portées avec goût par de fort jolies femmes. On a regretté l'absence de danseurs dans la salle de bal. Mais les tables de jeu ont été très occupées ; aussi pas mal de dames faisaient « tabouret ». Serpentins et confetti étaient de la fête et ce nouveau genre de divertissement a été très goûté.

Nous sommes bien obligé de dire que ce fameux plancher du foyer, qui ne devait pas bouger, tremblait au point que les portes vitrées du vestibule sursautaient violemment et avec un bruit peu rassurant pour les personnes qui l'entendaient. Cet ébranlement n'est pas de bon augure et pourrait, si l'on n'avise pas, provoquer un accident au moment où on s'y attendra le moins. Ce qui n'empêche pas le *Courrier de Saumur* d'affirmer avec un toupet rare que le plancher n'a pas plus bougé que si l'on avait dansé au plafond.

La commission des finances a la satisfaction, bien que les comptes ne soient pas définitivement arrêtés, d'annoncer que la part des pauvres s'élèvera à environ quinze cents francs.

Les officiers au Concours hippique

Le général Loizillon n'a rien changé aux dispositions de son prédécesseur ; les officiers de cavalerie et d'artillerie pourront participer encore aux brillantes épreuves organisées par les Sociétés hippiques.

Aux épreuves militaires ne prendront part que les officiers en activité « montant en uniforme des chevaux d'armes d'officiers. » Toute-

---

60 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

MARTHE

Par Jeanne SANDOL

— Vous vous trompez, monsieur l'ingénieur, dit-elle en indiquant le pâle visage de Marthe, sur lequel roulaient des larmes silencieuses. Cette gente fille que vous aimez ne veut point vous laisser vivre seul et sans bonheur ! N'est-ce pas, ma fille, que je dis vrai et que tu vas parler comme moi ?

— Oui, ma mère, vous dites vrai, répondit Marthe nettement, quoique à voix basse : et, relevant ses paupières humides, à travers lesquelles brillait son plus doux regard bleu, elle tendit sa main à André, que le bonheur paralysait.

— Et maintenant, ma bonne mère, voulez-vous me donner votre fille pour que j'en fasse la compagne de ma vie ? dit André, en inclinant sa haute taille devant Claudine.

— Si je le veux ! Seigneur ! Ah ! monsieur l'ingénieur... bien sûr que le bon Dieu m'a laissé vivre pour que j'aie cette grande joie... voir ma fille heureuse... ; et pour être heureuse, elle le sera.

Puis, tout à coup, Claudine devint grave.

— Vous n'avez peut-être pas connaissance, monsieur l'ingénieur, de tout ce que ma chère Marthe a enduré de peine dans sa jeune vie. Il est de notre devoir sans doute que de tout ceci rien ne vous soit tenu secret.

— C'est inutile, ma bonne Claudine, vous n'avez rien à m'apprendre. Je sais, en effet, ce que votre chère fille a souffert. Je sais que la destinée lui a été cruelle.

Et se retournant vers Marthe :

— Mon désir le plus ardent avait été de pouvoir vous dédommager de cette injustice de la destinée. Ce bonheur ! vous me l'avez un jour refusé, vous en souvenez-vous, Marthe ?... Et pourtant, vous étiez libre, aucun engagement ne vous liait...

— C'est vrai, aucun engagement ne me liait... dit Marthe, mais je ne me croyais pas libre... libre d'accepter la main d'*André de Mandal* qui me rendait une fortune perdue... Ne me comprenez-vous pas ? dit-elle avec un mouvement de tête qui rappelait son ancienne fierté.

— O ma chère Marthe, que n'ai-je pu vous faire savoir quelle erreur était la vôtre ! Que de souffrances nous eussent été épargnées !... Sachez-le donc, ma pauvre bien-aimée, je n'ai aucun droit à l'héritage du marquis de Flavigny. La comtesse de Mandal n'est pas ma mère, elle n'est que la deuxième femme de mon père !

Quelles sont les pensées de Marthe ? Quels sentiments éveillent dans son cœur cette révélation d'André ? Est-elle heureuse ou troublée ? Elle paraît accablée, on dirait qu'une déception est venue l'atteindre...

André l'observe, étonné.

— Marthe, qu'avez-vous, mon enfant ? Regrettez-vous maintenant cette fortune ? demande-t-il avec un sourire incrédule et qui dément ses paroles.

Marthe redressa enfin la tête et répondit au jeune homme :

— Oui, je la regrette, parce que je perds ainsi l'occasion d'un faible mérite, le mérite du sacrifice de mon orgueil, de ce vain orgueil qui refuse de tout donner parce qu'il ne peut pas tout donner. A présent, que me reste-t-il à vous offrir en échange de votre amour si généreux ?...

— N'avez-vous pas votre cœur, ma chère bien-aimée ?... il me suffit.

— Voilà, enfin, une bonne parole, mes enfants, dit Claudine : c'est celle-là que j'attendais, c'est la seule qu'il fallait dire. Voyez-vous, monsieur l'ingénieur, je ne suis pas une savante ; comme ma chère Marthe, je ne lis pas dans les livres, mais ça n'empêche point d'avoir des idées tout de même. Les miennes sont tout unies, il ne faut pas de belles paroles pour les dire. On s'aime ou on ne s'aime pas... Quant au reste, qu'on soit riche ou pauvre, ça n'est pas d'une grande importance. Ma croyance, mes enfants, voulez-vous que je vous la dise ? C'est que vous en cherchez trop long. Toi, ma chère Marthe, au lieu de laisser languir ce brave monsieur, qui t'aimait, il fallait t'en aller droitement ton chemin, sans souci de ce que chacun penserait de toi. Contenter sa conscience est la seule chose nécessaire. Enfin, ma bonne fille, ton intention n'était point fautive, ne t'en tourmente donc pas plus que de raison. Le bon Dieu, tu le sais, n'en demande pas davantage.

— Comme elle a raison ! ma chère Marthe, dit André. Sachons aimer avec la simplicité de cette âme droite et sage.

.....

(A suivre.)

fois les officiers sont autorisés à monter n'importe quel cheval, mais en tenue civile, aux épreuves réservées aux gentlemen, sans mentionner leur qualité sur les programmes.

L'impôt sur les vélocipèdes, les pianos et les livrées

La commission des finances du Sénat, dans une réunion qu'elle a tenue vendredi matin, a examiné plus particulièrement le budget des recettes et la loi de finances. Elle a constaté le déficit créé dans le budget par certaines dispositions votées par la Chambre.

D'autre part, elle a examiné les divers impôts que celle-ci a adoptés ; elle paraît disposée à admettre l'impôt sur les vélocipèdes, mais, par contre, à repousser l'impôt sur les pianos et les livrées.

Tentative d'assassinat à Fontevrault

Dimanche soir, vers onze heures, le sieur Albert, qui a tenu dans la rue de Bordeaux, à Saumur, le cabaret du Pichet-Rouge, a été victime, à Fontevrault, d'une tentative d'assassinat.

Comme il venait de rentrer chez lui, après avoir passé la soirée au café, il eut besoin de sortir un instant et ouvrit sa porte située au rez-de-chaussée et donnant sur la rue.

Au moment où il mettait le pied dehors, un individu, qui s'était dissimulé le long du mur, lui porta au visage un coup violent, qui le fit tomber à la renverse dans sa maison. L'individu, en même temps, refermait la porte sur lui, de sorte que le sieur Albert n'a pu même voir dans quelle direction il s'est enfui. Le coup, extrêmement violent, lui a coupé la lèvre supérieure et presque détaché le nez. Il paraît avoir été porté avec un instrument contondant et coupant à la fois, une barre de fer carrée, par exemple. La blessure est très grave.

M. le procureur de la République s'est transporté hier sur les lieux.

Bien qu'Albert ne se connaisse aucun ennemi et ne puisse soupçonner personne, il est certain que cet attentat ne peut avoir que la vengeance pour mobile.

Un coup de fusil

Avant-hier, vers une heure de l'après-midi, quatre vélocipédistes saumurois en excursion, débouchant sur la route qui longe à Allonnes la maison d'habitation sise à 50 mètres de la gendarmerie, appartenant à M. Bouju, maire de Saint-Lambert-des-Levées, furent, au moment où ils allaient passer devant cette maison, salués par un coup de feu. Des domestiques tiraient au fusil, à travers la grille claire-voie, des oiseaux sautelant sur la route nationale.

Un demi-tour de roue de plus, et les bicyclistes recevaient en pleine figure les plombs qui, ricochant au mur de face, rejaillirent sur les voyageurs.

On voit d'ici les suites de cette impardonnable imprudence.

Ce fait est attesté par quatre A. V. S. qui révéleront leur personnalité à la première réquisition.

Le Sacre de Mgr Mathieu

Quelques détails sur la cérémonie, relevés dans la *Semaine religieuse* :

« Le sacre de Mgr Mathieu, évêque d'Angers, aura lieu, le lundi 20 mars, à huit heures précises, dans l'église cathédrale. Le prélat consécrateur sera Son Em. le cardinal Meignan, archevêque de Tours, et les deux évêques assistants, S. G. Mgr Midon, de la Société des Missions étrangères, évêque d'Osaka, au Japon, ami d'enfance et compatriote de Mgr Mathieu.

» A l'issue de la cérémonie, vers onze heures, le clergé reconduira processionnellement Mgr l'évêque au palais épiscopal. Le cortège suivra la place Saint-Maurice, la place Sainte-Croix, la rue Chaperonnière, la rue Chaussée-Saint-Pierre, le milieu de la place du Ralliement, la rue d'Alsace, le boulevard de Saumur, la rue Saint-Aubin, la rue Voltaire, le carrefour Rameau, la rue de l'Aiguillerie, et entrera à l'évêché par la cour d'honneur. Le clergé montera aussitôt dans la salle synodale pour présenter ses vœux à Mgr l'évêque.

» Le jour même de son sacre, de trois heures et demie à cinq heures et demie, Sa Grandeur recevra les autorités dans les salons de l'évêché, et, le lendemain, de une heure et demie à trois heures, les diverses communautés religieuses. »

Tentative de meurtre à Tours

Une tentative de meurtre qui, fort heureusement, a échoué, a eu lieu samedi soir, à Tours.

Le nommé François (Léon), soldat au 8e escadron du train, en garnison à Bourges, était à Tours sans permission.

La gendarmerie ayant procédé à son arrestation, le gendarme Rouy fut chargé de conduire François à la prison militaire.

Une précaution bien nécessaire à prendre, et la suite va le démontrer, eut été de fouiller le militaire et de lui mettre les menottes, mais qui se serait douté de ce que nous allons raconter ?

Jusqu'en face de la prison militaire, François ne manifesta aucune intention de fuir, lorsque tout à coup il se mit à courir à toute vitesse.

Le gendarme se met naturellement à sa poursuite. Au moment où il va être saisi, François tire un revolver de sa poche en menaçant ceux qui manifestent l'intention de prêter main-forte au gendarme.

Cependant Rouy n'hésite pas. Malgré le danger il continue la poursuite courageusement et il attrape François.

Ce dernier, se voyant pris, se retourne vers le brave gendarme et lui mettant le revolver sous la gorge lui dit : « Si tu avances, tu es mort ! »

Rouy ne se laisse pas intimider. Il saisit vivement le bras de François et détourne l'arme.

Il était temps. Le coup partit en l'air, sans atteindre heureusement personne. François tira encore deux autres coups, également sans résultat.

Le gendarme maintint le meurtrier pendant que des passants se pressaient de lui venir en aide.

Ce soldat fut conduit de suite à la prison militaire.

L'intéressant personnage paraîtra devant le Conseil de guerre du 9e corps, dès que l'enquête ouverte sera close.

Le gendarme Rouy mérite des félicitations pour le courage et le sang-froid dont il a fait preuve dans cette circonstance.

Le Véloce-Club de Tours

Le Véloce-Club de Tours a fixé la date de ses grandes courses internationales au 21 mai prochain.

Elles auront lieu sur le boulevard Béranger.

Il y a, à Tours, environ 2,000 cyclistes, qui vont payer, à partir du 1er mars 1893, l'impôt de 10 fr. (au vrai 10 fr. 85); c'est donc une somme de 21,700 francs par an que l'Etat percevra de ce chef dans la ville de Tours; sur cette somme, 5,000 fr. seront attribués au budget communal.

Dans ces conditions, les vélocipédistes espèrent que le Conseil municipal attribuera une subvention aussi large que possible au sport vélocipédique.

Arrestation

Le nommé Dorléans Arthur, âgé de 40 ans, originaire de Blois, se disant publiciste, a été arrêté avant-hier au Mans, en vertu d'un mandat d'arrêt en date du 13 février dernier, lancé contre cet individu par le parquet de Saumur.

Dorléans est inculpé d'escroquerie.

(*La Sarthe.*)

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 mars. — Georges-Joseph-Alfred Rabin, rue Beaurepaire.

DÉCÈS

Le 13 mars. — Alfred Hattingen, 11 mois, à l'Hospice.

Dans tous les cas où les pectoraux sont utiles et notamment contre les rhumes, toux d'irritation, grippe, catarrhe, bronchite, emphysème, il n'est pas de médicaments plus recommandables que le *Sirop de Regnauld* et la *Pâte de Regnauld*. Par leur saveur agréable et leur constante efficacité, ils méritent d'être placés au premier rang des préparations du même genre. Maison L. Frère, A. Champigny et Cie, successeurs, 19, rue Jacob, Paris, et dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles

La question Soinoury au Sénat

Le Sénat est saisi, aujourd'hui, de la question Soinoury.

M. Monis, sénateur de la Gironde, interpellera et va proposer au Sénat un ordre du jour énergique de défiance et de blâme contre le ministère.

M. Bourgeois

Il faut s'attendre à une campagne de la presse radicale pour faire revenir M. Bourgeois à la Justice.

Mais les amis de l'ex-garde des sceaux affirment que celui-ci n'attendait qu'une occasion de se retirer, pour éviter le débat qui suivra forcément le verdict du jury de la Seine dans l'affaire du Panama.

Les témoignages

On croit que M. Constans refusera pour les mêmes raisons que M. Yves Guyot de se rendre devant la Cour d'assises.

Parmi les personnes appelées à déposer aujourd'hui on cite M. Andrieux.

On ne croit pas que l'affaire du Panama ne se terminera pas avant dimanche ou lundi.

Duel militaire

Un duel à l'épée a eu lieu hier entre deux sergents-majors du 96e, les nommés Faure et Cordier. Ce dernier a été tué.

DÉPURATIF INCOMPARABLE
Le Grand Régénérateur du Sang
ROB LECHAUX
Sucs végétaux concentrés de
Cresson et de Salsepareille rouge
FORTIFIE, RENOUVELLE LE SANG
Donne la Santé, la Force, la Vie
Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur
A TOUTES LES EXPOSITIONS
Demander la Brochure sur la RÉGÉNÉRATION du SANG
Dépôt Général : MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste
Rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX
Détail dans toutes les bonnes Pharmacies

ÉPICERIE NOUVELLE
F. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	—	0,60	—	1,10
— très fins,	—	0,70	—	1,60
— extra fins,	—	0,95	—	1,75
Haricots verts,	—	0,50	—	0,90
— extra recommandé,	—	0,55	—	1,00
— extra fins,	—	0,90	—	1,60
Flageolets,	—	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80

Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

144 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis de FOUDRAS

— C'est qu'ils auront encore appris quelque chose de votre affaire, père La Crabe, ajoutaient les anciens en s'adressant au vieux pêcheur.

— Je pense aussi comme ça, répondait celui-ci, et j'étais bien sûr de ne m'être pas trompé. M'est avis que nous jetterons le filet ensemble plus d'une fois encore, M. Victor et moi.

En ce moment la foule arriva près du portail de l'église, et elle devint plus silencieuse et plus recueillie. Puis elle s'arrêta brusquement, car l'aveugle s'était retournée dès qu'elle avait entendu sous son pied la première dalle du parvis.

— Mes enfants, s'écria-t-elle d'une voix forte quoique tremblante d'émotion, ils vont revenir, car ils ont racheté le château ! Allons remercier le bon Dieu.

Le curé était déjà au pied de l'autel et en prières : ses paroissiens s'agenouillèrent autour de lui.

Il n'y eut ni chants d'allégresse ni acclamations : la joie était douce comme la reconnaissance et grave comme la piété : on avait d'ailleurs si longtemps souffert que le bonheur du moment ressemblait à la douleur du passé.

Mais quand ont eut quitté l'église et que la foule se retrouva de nouveau sur la place du village, son contentement, fortifié par la confiance qu'elle avait puisée dans ses prières, éclata bruyant et ne connut bientôt plus de bornes. La famille Lelierre fut entourée, pressée, questionnée. Personne ne la félicitait, parce que chacun se croyait aussi heureux qu'elle, mais on voulait savoir tout ce qu'elle savait et la remercier de n'avoir pas gardé son bonheur pour elle seule. La vieille mère était dans le ravissement. Sa haute taille courbée par l'âge s'était redressée ; ses yeux sans regards semblaient moins éteints ; sa voix cassée était vibrante. Reconnaissant à la parole tous ceux qui l'approchaient, elle les appelait par leur nom, et leur répétait la nouvelle que M. le curé avait apportée ; puis elle terminait toujours ce récit, cent fois recommencé, par ces mots : « Ils vont revenir ! ils vont revenir ! »

— Et ils retrouveront tout ce qu'ils ont laissé, disait un paysan.

— J'ai planté deux cents pommiers autour du champ que je cultive, reprenait un autre.

— Et moi, ajoutait un troisième, j'ai agrandi le mien d'un bon demi-arpent en faisant une digue.

— J'avais acheté un marais, continuait celui-ci, et je leur rendrai un herbage.

— Je n'ai pas *tant seulement* coupé une gaule dans mon taillis, criait celui-là, je serais plutôt mort de froid.

— Vous êtes tous braves, répondait la vieille aveugle à chacune de ces acclamations ; et je le leur apprendrai avant même de leur dire que je suis heureuse de les revoir. Mais venez à la tour, mes amis : il y a un baril de vieux cidre, nous le boirons à leur santé.

En prononçant ces mots, l'aveugle voulut se remettre en marche ; mais au premier mouvement qu'elle fit, vingt bras vigoureux l'enlevèrent du sol, et cent voix lui apprirent qu'on voulait porter en triomphe la nourrice de M. le chevalier. La sainte femme accepta cette ovation en versant des larmes de joie, car elle comprit que ce n'était pas à elle qu'elle s'adressait.

La foule reprit le chemin de la tour, où elle arriva peu de moments après. Toutes les portes en étaient ouvertes, comme si ses anciens possesseurs l'occupaient encore, ou que les nouveaux l'habitassent déjà.

Le baril de cidre fut roulé sur la terrasse qui regardait l'Océan. Hubert le défonça pour que chacun pût y puiser à volonté, puis il présenta une tasse pleine à sa mère qui la porta à ses lèvres en criant d'une voix entrecoupée par les sanglots :

— A la santé du dernier descendant de nos anciens maîtres ; puisse-t-il bientôt revenir parmi nous !

Un tonnerre d'applaudissements accueillit ce vœu et cette invocation. Les échos des ruines y répondirent.

(*A suivre.*)

BOURSE DE PARIS

Du 13 Mars 1893

3 0/0	97	25
3 0/0 amortissable	97	40
4 1/2	105	80

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés

de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Etudes de Mes BLANCHET et HASSELMANN, notaires à Angers.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Ensemble ou séparément, au gré des acquéreurs.

1° La Métairie de Blavreuil, communes du Voide et de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, de. 84h60a73

Revenu net d'impôts : 5,200 fr.

2° La Métairie de la Verdrie, commune de la Fougereuse, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), de. 43h17a11

Revenu annuel, net d'impôts : 2,100 francs.

3° La Métairie du Quarteron, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, de. 43 59 10

Revenu annuel, net d'impôts : 1,800 francs.

4° Bois réserve, étangs, communes de Saint-Maurice-la-Fougereuse et de Somloire (Maine-et-Loire), de. 73 73 08

Revenu moyen : 1,800 francs.

Ces trois derniers immeubles d'une contenance ensemble de. . . 160 49 29

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

Etudes de Mes BLANCHET et HASSELMANN, notaires à Angers.

A VENDRE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune du Petit-Bourg-des-Herbiers, canton des Herbiers (Vendée).

Quatre belles Fermes

D'une contenance totale de 132 hectares 38 ares 50 centiares.

Revenu net d'impôts : 6,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

BELLE PROPRIÉTÉ

Sise près le bourg de Vernantes

Comprenant 35 ares de bon terrain

Maison magnifique

Comprenant : rez-de-chaussée, 1er étage, mansardes et greniers, en tout 18 belles pièces ; servitudes et jardins.

S'adresser, pour traiter, à M. Joseph RAGAIN, marchand de biens, près la Gendarmerie, Vernantes.

Facilités de paiement.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les *Affections de la Peau* DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX *considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres*

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste *Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires* à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspce.

Une DEMOISELLE anglaise désire donner des *Leçons d'anglais à domicile*. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

Eugène Vieira — Bordeaux, désire entrer en relations avec Maison Vins mousseux pour créer marque à l'Etranger où il est représenté. — Lui écrire.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

GRDE EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires				Conserves de Poissons
Pois moyens, litr.	1 »	1/2 l.	» 60	Sardines, Thon, Homard, Langoustes
Pois Amieux,	— 1 10	—	» 65	Saumon, Filets de hareng à l'huile,
— tr. fins,	— 1 65	—	» 70	Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Haricots verts,	— » 90	—	» 60	
— Amieux	— 1 »	—	» 65	*Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.*
— tr. fins,	— 1 50	—	» 90	
Asperges sultes, boîte,	1 40 et	1 85		Toute conserve manquée est échangée à présentation.
— d'Argenteuil,	— 2 60 et	2 45		

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Saumur, Imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	»	5 56
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 6
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 16
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 26
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17	»	»	6 33
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)			»				»	
(arrivée)	12 39			4 35	8 52	»	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56
			soir	matin	matin	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi direct	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25			12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40			4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		»	2 53	5 18	6 3	9 36	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 26		»	3	5 25		9 41	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14		»	
SAUMUR (Etat)			Mixte							
(arrivée)	10 23	7 46	matin		3 16		6 26	9 55	»	
(départ)		7 25	11 5	»	2 54		6 5		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 15	»	3 6		6 16		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18		6 29		11 7	12 16
Vivy		8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43		»	
Blou		8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52		»	
Vernantes		8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6		»	
Linières-Bouton		8 46	12 23	»	4	6 31	7 18		»	
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15
		soir		soir	soir	matin	matin		matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 2	7 14	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 2	12 57	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour		7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun		8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)		9 19	3 14	4 35	10 15
— (dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 13	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29
		matin	soir	soir	matin

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
— (dép.)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Expr 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 soir	Direct 1 2 3 soir	mixte 1 2 3 matin
Nantes d.		8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5	
	matin	matin	matin	soir	soir		soir	matin	matin
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	»	6 13	»	»	»
St-Clément	7 26	»	12 40	3 59	»	6 22	»	»	»
St-Martin	7 33	»	12 45	4 7	»	6 31	»	»	»
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45	»	7 16	»	»	»
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59		5 8	10 39	10 39
	soir	soir	soir	matin	soir	soir	matin	matin	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Direct 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 soir	Mixte 1 2 3 matin	Expr 1 2 3 matin
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20
	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53
Laugeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	»	12 22	3 50
Varennes	7 3	10 19	»	6 29	8 49	»	12 39	»
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9
Saint-Martin	7 34	»	»	7 1	9 22	»	1 47	»
Saint-Clément	7 40	»	»	7 7	9 29	»	1 56	»
Les Rosiers	7 48	»	»	7 14	9 37	»	2 5	4 25
La Ménitré	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		1 19	3 50	6 13	6 46
	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir

LA FLÈCHE A SAUMUR

	matin	matin	soir		matin	soir	soir
La Flèche	7 20	10 35	4 5	Saumur	5 30	1 22	7 30
Clefs	7 35	10 56	4 20	Vivy	5 43	1 43	7 43
Baugé	7 52	11 23	4 37	Longué	5 54	2 5	7 55
Jumelles	8 6	11 42	4 49	Les Hayes	6 1	»	8 2
Les Hayes	8 10	»	4 53	Jumelles	6 6	2 27	8 7
Longué	8 21	12 1	5 3	Baugé	6 20	2 53	8 22
Vivy	8 32	12 24	5 16	Clefs	6 36	3 21	8 38
Saumur	8 45	12 40	5 29	La Flèche	6 49	3 39	8 50

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.